

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Séance du 02 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril, à dix-neuf heures trente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame GUILLOT, Présidente du CCAS.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Sylviane TURCHETTI, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN arrivée à 19h35, Thierry VERGER, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Jeannine LIABEUF, Pascale HÉRAUD, Eliane PAVIOT, Edith BOUTILLIER.

POUVOIRS : Cécile BRIEL donne pouvoir à Magali GUILLOT.

ABSENTS : Murielle SALCEDO, Virginie DUCHEMIN, Patrick MASAT, Christophe FAVRE, Henri MEYER

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

Nombre de membres en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 11
--

DEL2025 09 : Budget primitif 2025 – Résidence autonomie Gai Soleil
(Votée à la majorité moins deux votes contre Isabelle FAYOLLE et Christophe VAGINAY. Eliane PAVIOT ne prend pas part au vote)

Section d'exploitation

Recettes

002 Résultat d'exploitation reporté : 68 036.24€

017 Produits de la tarification : 190 000€

19 : article 777 : amortissement des subventions : 4 759€

Total des recettes de la section d'exploitation : 262 795.24€

Dépenses

011 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 76 620€

012 : Dépenses afférentes au personnel : 21 000€

016 : Dépenses afférentes à la structure : 150 138.82€

016 : dotation aux amortissements : 15 036.42€

Total des dépenses de la section d'exploitation : 262 795.24€

Section d'investissement

Recettes

001 : solde d'exécution reporté : 68 320€

10682 : rattrapage reprise : 4 759€

16 : Dépôts et cautionnements reçus : 4 500€

28 : amortissement des immobilisations : 15 036.42€

Total des recettes d'investissement : 92 615.42€

Dépenses

13. (13988) Subventions inscrites au compte de résultat : 9 518€ (rattrapage et reprise 2025)

16 : Dépôts et cautionnements reçus : 10 000€

21 : Autres immobilisations corporelles : 73 097.42€

Total des dépenses d'investissement : 92 615.42€

Le conseil d'administration du CCAS adopte à la majorité le budget primitif 2025 de la résidence autonomie à la majorité des membres présents ou représentés moins deux votes contre.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre le 03 avril 2025

La secrétaire
Christiane GAUTHIER-MEYER



La Présidente du CCAS,
Magali GUILLOT

